

219C2577  
FR0012938884-FS1082

4 décembre 2019

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**SOLOCAL GROUP**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 décembre 2019, complété le 4 décembre, la société J O Hambro Capital Management Limited<sup>1</sup> (Level 3, 1 St James's Market, SW1Y 4AH Londres, Royaume-Uni), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 décembre 2019, le seuil de 10% des droits de vote de la société SOLOCAL GROUP et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 59 290 002 actions SOLOCAL GROUP représentant autant de droits de vote, soit 10,13% du capital et 9,85% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SOLOCAL GROUP sur le marché.

---

<sup>1</sup> Contrôlée par Pandal Group Limited. La société J O Hambro Capital Management Limited a précisé agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 585 126 276 actions représentant 601 626 351 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.